

**Actualités en histoire**  
**Archives religieuses – il y a péril en la demeure**

François Gloutnay

Volume 26, numéro 3, 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95433ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec  
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)  
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gloutnay, F. (2021). Actualités en histoire : archives religieuses – il y a péril en la demeure. *Histoire Québec*, 26(3), 36–37.

## Archives religieuses – il y a péril en la demeure

« Les archives sont bien moins visibles que les églises », admet volontiers Simon Bissonnette, le directeur général de la Fondation archives et patrimoine religieux du Grand Montréal. Mais les milliers de documents, de plans, de photographies et de livres que les communautés religieuses et les diocèses ont accumulés au fil des années, sinon des siècles, « sont tout aussi importants » que les églises, couvents et bâtiments qui les abritent.

« Mais il est urgent de s'en préoccuper », a-t-il indiqué lors d'un colloque sur les archives religieuses organisé le mercredi 28 octobre 2020 par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).

Urgence? Pire que cela, tranche Richard M. Bégin, le président de la Fédération Histoire Québec qui animait ce colloque. « Il y a de toute évidence péril en la demeure. »

Ces archives sont plus que jamais « menacées de disparition en raison des conditions de conservation inadéquates et faute de financement », a-t-il rappelé lors de cet événement en reprenant ce constat fait depuis quelques années par le CPRQ, un organisme dont il est membre du conseil d'administration.

« Or, ces archives sont vitales pour documenter l'histoire de ces institutions religieuses, mais aussi pour l'histoire de la société québécoise dans son ensemble, notamment pour ce qui est du milieu de l'éducation, de la santé, de la culture. »

Toutes les congrégations religieuses présentes au Québec, sans distinction de taille, de richesse ou de visibilité, sont vieillissantes. Ces dernières années, les supérieurs de ces congrégations de femmes et d'hommes ont été appelés à planifier leur décroissance plutôt qu'à ouvrir de nouveaux chantiers, a expliqué David Bureau, le président du Regroupement des archivistes religieux (RAR).

Même les congrégations les plus importantes numériquement – on pense aux Sœurs Grises ou à la Congrégation de Notre-Dame – doivent se résigner à « fermer des maisons et des œuvres et à veiller au déménagement de personnes très âgées, fragiles et parfois en fin de vie. Certaines font face à des poursuites judiciaires. »

« Dans de tels contextes, les archives sont loin d'être prioritaires », reconnaît volontiers David Bureau.

Fermer des maisons et des couvents, cela « signifie obligatoirement que les archives devront sortir, trouver un nouveau lieu, être réduites au maximum afin de minimiser les frais de transport et surtout d'entreposage », ajoute-t-il. Des documents anciens seront ainsi perdus à jamais ou encore dispersés à l'extérieur du Québec – ce sera le cas pour les communautés dont la maison-mère est en France ou en Italie. D'autres archives seront cédées ou vendues à des collectionneurs privés.

### Patrimoine culturel

Les archives privées, et plus spécifiquement les archives religieuses, sont « les grandes oubliées de la réflexion sur le patrimoine culturel québécois », déplore de son côté la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (SCHEC).

Dans un mémoire remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) à l'occasion de la consultation que mène cette institution sur la révision de la Loi sur les archives, la SCHEC répète qu'il y a une urgence d'agir puisque les ressources pour assurer la conservation et la diffusion des archives religieuses sont actuellement trop faibles, ce qui « met en péril l'intégrité et la pérennité des documents ».

Ces morceaux d'histoire sont conservés dans des « bâtiments parfois plus que centenaires » qui « ne répondent pas systématiquement aux normes de ventilation, de température et d'humidité » qu'observent aujourd'hui les centres d'archives reconnus et adéquatement financés.

« Depuis longtemps, on dit qu'il y a urgence », dit la présidente de la SCHEC Mélanie Lanouette. « En fait, dans certains cas, la situation est même désespérée », lance-t-elle lors d'un entretien téléphonique.

Elle s'empresse de rappeler ce « cruel témoignage » que fut le licenciement, l'été dernier, de l'ensemble du personnel chargé de la conservation du patrimoine de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice.

« Tout en mettant en danger l'une des plus remarquables collections patrimoniales témoignant de l'histoire de Montréal et du Québec, ce licenciement a interrompu de façon drastique un processus de collectionnement qui ancre ses racines dans la période coloniale, tout en nuisant au développement de la recherche scientifique au Québec », indique le mémoire de la société d'histoire qu'elle préside.

par François Gloutnay

La « décision unilatérale des Sulpiciens » a aussi eu pour conséquence de priver les chercheurs et toute la société d'un accès à des collections que le gouvernement a pourtant financées durant plusieurs années par l'entremise, entre autres, du Programme d'agrément des services d'archives privées », révèle par ailleurs la SCHEC.

Mélanie Lanouette s'est réjoui de l'intervention de la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, qui s'est engagée à protéger les biens des Sulpiciens. Mais, estime la SCHEC, « sa volonté d'agir "un cas à la fois" révèle un manque de vision globale quant au sort réservé aux archives émanant des congrégations religieuses et aux autres acteurs des différentes confessions religieuses au Québec ».

Elle reconnaît aussi que des initiatives lancées au cours des dernières années « ont permis de conserver, mettre

en valeur et rendre accessible » le patrimoine de certaines congrégations religieuses. Elle mentionne notamment le Centre d'archives M<sup>gr</sup> Antoine-Racine à Sherbrooke et le Centre d'archives régionales du Séminaire de Nicolet qui protègent les fonds de paroisses, d'organismes et de congrégations religieuses.

« Ces solutions ponctuelles sont loin de régler ce qui nous semble être une problématique beaucoup plus large, à savoir la pérennité des archives privées à forte valeur de témoignage pour l'histoire du Québec », indique le mémoire de la SCHEC.

En fait, « c'est l'ensemble des centres d'archives privées au Québec qui est en péril », a déclaré Richard M. Bégin, tout en rappelant que « les subventions aux organismes en patrimoine ont stagné depuis un quart de siècle au moins et, sous le gouvernement Couillard, elles ont même été réduites, sinon abolies ».



Une partie des archives des Ursulines, dans le Vieux-Québec. Plusieurs experts croient qu'il est temps d'agir pour protéger les archives religieuses de la province. (Archives Présence/P. Vaillancourt)